

4.2 Mesures pour protéger et renforcer les organismes utiles importants

Appliquer au moins deux mesures.

En Région wallonne	
<u>En cultures de plantes fleuries</u>	
Respecter les délais de réintroduction.	<input type="checkbox"/>
Installer des refuges permettant de maintenir les organismes utiles dans les serres (ex. : refuge à chrysope, refuge à coccinelles, ...).	<input type="checkbox"/>
Effectuer un état des lieux biologique avant toute intervention afin de vérifier si le traitement se justifie.	<input type="checkbox"/>
Installer des plantes refuges permettant l'hivernage des organismes utiles (ex. : Ricin pour <i>Amblyseius</i> sp.).	<input type="checkbox"/>
<u>En pépinière de plein air (cultures de pleine terre et cultures en conteneurs)</u>	
Maintenir une bande herbacée sur au moins un côté de la parcelle. Celle-ci ne recevra ni fertilisant ni pesticide. Toutefois, un traitement localisé avec un herbicide foliaire est autorisé pour éliminer les chardons, orties, Rumex.	<input type="checkbox"/>
Conserver et entretenir des refuges isolés, jugés intéressants pour la nidification, la reproduction et l'hivernation de la faune utile sans qu'ils ne deviennent des refuges à gibier (par ex. : saule isolé).	<input type="checkbox"/>
Installer ou maintenir des abris pour l'hivernation des organismes utiles (haie, buisson, abri à chrysopes ou à forficules).	<input type="checkbox"/>
Installer un perchoir à rapaces dans les parcelles.	<input type="checkbox"/>
Placer des nichoirs à oiseaux (mésange bleue : orifice de 26-28 mm ; mésange charbonnière : 30-35 mm).	<input type="checkbox"/>
Placer des nichoirs à rapaces sur l'exploitation (faucon crécerelle, chouette chevêche, chouette hulotte, ...).	<input type="checkbox"/>
Installer une plate-bande fleurie dans les parcelles, constituées d'un mélange de plantes indigènes favorisant le maintien des auxiliaires (syrphes, chrysopes, ...).	<input type="checkbox"/>
Maintenir les floraisons spontanées sur les surfaces non cultivées (le pourtour des parcelles, les « courts tours », ...).	<input type="checkbox"/>

Appliquer dans l'exploitation au moins 2 mesures parmi celles proposées.

En Région flamande	
Favoriser les oiseaux en plaçant et en entretenant de façon adéquate des nichoirs et/ou des perchoirs (mésanges, rapaces, etc.).	<input type="checkbox"/>
Placer de façon adéquate des abris et nichoirs pour les abeilles sauvages solitaires (<i>Osmia</i> , <i>Andrena</i> ,...) et/ou pour l'hivernation des insectes utiles (chrysopes, coccinelles, etc.).	<input type="checkbox"/>

Placer et entretenir des nichoirs et perchoirs naturels pour l'hibernation d'organismes utiles (haies, buissons, bosquets, arbres, roseaux etc.).	<input type="checkbox"/>
Placer et entretenir des haies mixtes (pruneliers, sureaux, lierres, saules, bourdaines, etc.) autour de la culture/de la parcelle comme refuge pour les insectes utiles	<input type="checkbox"/>
Placer ou entretenir une bande de végétation fleurie ou sauvage d'une largeur minimale de 1 m.	<input type="checkbox"/>
Entretien d'une surface de compensation écologique qui couvre au moins 2% (5% en Région wallonne) de la surface de l'exploitation. Sur cette surface ne peuvent être appliqués aucun pesticide ni engrais.	<input type="checkbox"/>
Désherbage entièrement mécanique pour les bandes non cultivées et les zones tampons	<input type="checkbox"/>
Semis ou plantation de plantes de couverture ou d'engrais verts	<input type="checkbox"/>
Gestion des oiseaux des prairies par la protection des nids et/ou l'aménagement de bandes de fuite.	<input type="checkbox"/>
Gestion des oiseaux des champs en aménageant des bandes enherbées, des bandes "faune sauvage", des placettes pour alouettes, des couloirs de protection pour la faune, des chaumes d'hiver,...	<input type="checkbox"/>
Mise en place de zones tampons enherbées.	<input type="checkbox"/>
En culture sous protection, privilégier les ennemis naturels p.ex au moyen, de plantes-relais, en laissant au sol les feuilles tombées non malades, par la climatisation,...	<input type="checkbox"/>